Compte rendu
d'activités de concession

Syndicat Départemental d'Électricité de la Savoie

EDF

Sommaire

I

Les chiffres du domaine clientèle qui ont fait l'année 2006

Évolution du tarif réglementé . . . 4
Exercice de l'éligibilité . . . 4
Évolution du nombre de clients au tarif réglementé sur la concession, de la consommation et des recettes . . . 5
Qualité des relations et des services . . . 6

II

Métier : Distributeur

L'accueil distributeur : acheminer, raccorder, orienter . . . 10
Activité de relève . . . 12
Dépannage et autres activités techniques . . . 12
Organisation de l'activité technique sur le département . . . 13
Prévention et la sécurité des tiers . . . 13

III

Le patrimoine de la concession

Situation globale du réseau sur l'ensemble de la concession : aspects techniques . . . 14
aspects comptables . . . 16

IV

La qualité de l'électricité distribuée

L'alimentation de la concession . . . 18
Les actions au service de la qualité . . . 19
Les principaux événements . . . 20
Critères de qualité du produit électricité : la continuité de l'alimentation . . . 21
les niveaux de tension . . . 21

V

Les travaux . . . 22

Qualité des travaux et environnement . . . 26

VI

Rapport financier . . . 28

Édito

Dans le cadre des missions que vous nous avez confiées à travers le contrat de concession signé entre le syndicat départemental d'électricité de la Savoie et EDF, nous avons le plaisir d'introduire le compte rendu annuel d'activité pour l'année 2006.

Ce compte rendu répond aux obligations contractuelles figurant à l'article 32 du cahier des charges de concession. Il manifeste notre attachement à vous rendre compte, en toute transparence, de la bonne exécution des missions que vous nous avez confiées, de nos résultats et de notre activité, ainsi qu'à partager avec vous les conditions d'exercice de nos métiers.

À cette fin, nous essayons chaque année, à partir de vos remarques, d'améliorer ce compte-rendu, tout en adaptant son contenu au contexte plus général des évolutions de l'entreprise et de son environnement. Vous pourrez ainsi découvrir :

- *Une partie patrimoniale complétée, mettant en parallèle le patrimoine physique et comptable,*
- *Une partie travaux repensée, pour vous indiquer de façon plus exhaustive les investissements du concédant et les chantiers significatifs de l'année,*
- *Un CD-ROM de données, fournissant, à la maille communale, le détail de données indiquées de manière synthétique dans ce compte rendu.*

Le monde de l'électricité bouge ! Dans ce cadre très évolutif, nous viserons à vous démontrer notre capacité à garantir aux clients désirant conserver les tarifs réglementés un haut niveau de prestations, tout en permettant aux clients qui le souhaitent de changer facilement de fournisseur, dès l'ouverture du marché le 1er juillet.

Notre souci permanent d'améliorer la qualité du service public de l'électricité a été réaffirmée en 2005 dans le contrat de service public. À travers notre collaboration régulière et fructueuse, elle se traduit au quotidien, à vos côtés, dans la proximité, au service des clients de la concession.

Denis HAG
Directeur ERD Rhône-Alpes Bourgogne

Pierre WOLF
Directeur EDF Gaz de France Distribution Savoie

Restituer l'action du concessionnaire EDF en 2006, c'est aussi évoquer les changements intervenus dans la distribution publique d'électricité.

L'année 2006 est d'abord l'année d'un anniversaire. Pas n'importe lequel : celui du centenaire de la loi du 15 juin 1906, qui a donné naissance au régime des concessions de distribution publique d'électricité. Preuve de la qualité des dispositions de cette loi, le système des concessions aura traversé le 20ème siècle avec une belle constance, dans un contexte réglementaire relativement stable.

Mais depuis 2000, l'histoire s'accélère et les lois se succèdent.

La plus récente, du 7 décembre 2006 (article 2 - alinéa X), a complété le cadre législatif en confirmant, pour les clients qui n'exercent pas leur éligibilité le maintien de la mission de fourniture dans le service public de l'électricité, ainsi que votre rôle dans l'organisation de ce service public.

Cette loi a par ailleurs défini les principes essentiels régissant l'ouverture complète du marché de l'électricité au 1er juillet 2007 et tracé les lignes directrices de la filialisation du distributeur électricité qui deviendra une SA, personne morale distincte au sein du groupe EDF.

I > Les chiffres du domaine clientèle qui ont fait l'année 2006

● a - Évolution du tarif réglementé

Dans un contexte de prix durablement élevés sur les marchés énergétiques, les tarifs réglementés n'ont connu qu'une évolution de 1,7 % en moyenne à compter du 15 août 2006.

Cette hausse modérée, la première depuis juillet 2003, est notablement inférieure à l'évolution des prix à la consommation mesurée par l'INSEE depuis cette date. Elle respecte ainsi pleinement l'objectif tarifaire fixé dans le contrat de service public signé entre l'État et EDF.

Conformément aux engagements pris avec l'État, le supplément de recettes résultant de cette revalorisation sera affecté au financement des investissements nécessaires pour garantir la sécurité d'approvisionnement électrique de la France.

Le niveau actuel des tarifs réglementés permet aux clients particuliers de continuer à bénéficier d'un prix de l'électricité qui se situe parmi les plus bas en Europe :

Tarifs de vente de l'électricité (€ hors TVA/kWh) aux clients particuliers au 1er semestre 2006

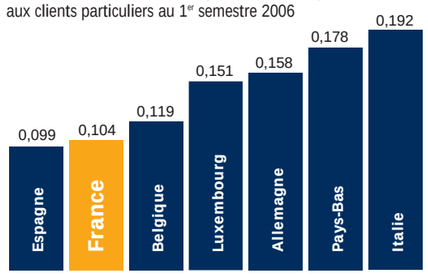

● b - L'exercice de l'éligibilité

En application de la directive communautaire 96/92, transposée en droit français par la loi n° 2000-108 du 10 février 2000, certaines catégories de clients définies par décret en Conseil d'État sont reconnues éligibles. À ce jour, « Tout consommateur final d'électricité est reconnu éligible sur un site de consommation, dès lors que tout ou partie de l'électricité consommée sur ce site est destinée à un usage non résidentiel » (Décret n° 2004-597 du 23 juin 2004).

Les consommateurs concernés qui souhaitent faire valoir leur éligibilité ont le choix entre deux options :

> Signer un contrat d'accès au réseau public de distribution (CARD) et un ou plusieurs contrats de fourniture séparés ;

> S'adresser à un fournisseur qui a lui-même signé avec le gestionnaire de réseau un contrat cadre d'accès au réseau (contrat CARD-Fournisseur) et qui lui propose un contrat unique couvrant à la fois l'acheminement et la fourniture (dans ce cas le prix de la prestation d'acheminement est identique à celui que paierait le même client avec un contrat d'acheminement séparé).

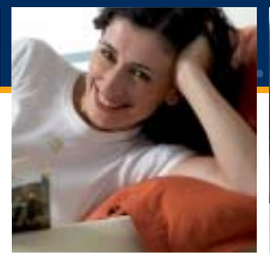

La première solution est adaptée aux utilisateurs du réseau bénéficiant d'une puissance élevée (> 250 kW) comme le montre le tableau ci-après. La seconde a été conçue pour répondre aux besoins du marché des professionnels, quelle que soit leur taille.

Du point de vue du Distributeur EDF, les clients qui ont fait valoir leur éligibilité forment 5 catégories distinctes en fonction de la tension de livraison et de la puissance nécessaires. La colonne de gauche du tableau ci-dessous permet d'établir une correspondance de principe avec les tarifs réglementés.

Tarif réglementé	Contrats clients éligibles			
	Catégorie	Tension	Comptage	Contrat
VERT	C1	HTA	Courbe de charge >250kW	CARD
	C2			Contrat unique
	C3		Profilage	
JAUNE	C4>36kva	BT		
BLEU	C5 <= 36Kva			

Nota : les comptages à courbe de charge enregistrent en continu la consommation du client. Pour les autres comptages, la consommation mesurée à chaque période se voit appliquer une courbe de charge type, opération appelée « profilage ».

● c - Évolution du nombre de clients, de la consommation et des recettes sur la concession

	2006	2005
Nb. total de clients	**289 139**	285 457
Total énergie vendue KWh	**2 750 599 233**	2 747 937 690
Total recettes en €	**198 340 268,84**	197 952 240,56
Dont acheminement en €	**94 444 796,65**	103 026 673,58

	2006	2005
Nb. de clients tarif BLEU	**273 679**	273 372
Énergie vendue KWh	**1 368 985 798**	1 401 746 682
Recettes en €	**117 308 461,62**	118 770 243,50
Dont acheminement en €	**55 338 664,46**	62 948 229,07

	2006	2005
Nb. de clients tarif JAUNE	**3 487**	3 451
Énergie vendue KWh	**352 458 844**	341 142 682
Recettes en €	**29 351 033**	28 075 731
Dont acheminement en €	**13 053 801,85**	14 354 888,69

	2006	2005
Nb. de clients tarif VERT	**1 823**	1 862
Énergie vendue KWh	**694 274 123**	735 073 728
Recettes en €	**41 643 525**	42 978 080
Dont acheminement en €	**16 015 081,12**	17 595 369,76

Depuis l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence, quelques clients de la concession ont fait valoir leur droit à l'éligibilité :

	2006	2005
Nb. de clients BT	**9 898**	6 534
Energie acheminée KWh	**92 907 879**	52 479 571
Recettes d'acheminement en euro	**3 733 920,80**	2 378 904,17

	2006	2005
Nb. de clients tarif HTA	**252**	238
Energie acheminée KWh	**241 972 589**	217 495 027
Recettes d'acheminement en euro	**6 303 328,42**	5 749 281,89

● d - Qualité des relations et des services

Le syndiact et le concessionnaire EDF partagent l'exigence de qualité de service à développer en direction des différents clients. Pour mieux répondre à cette exigence, EDF s'est doté d'indicateurs de mesure de satisfaction.

La clientèle est répartie en plusieurs segments :

> les clients particuliers,

> les clients professionnels (artisans, commerçants, professions libérales et agriculteurs exploitants, facturés au tarif bleu),

> les entreprises : PME, PMI, entreprises tertiaires facturées aux tarifs jaune et vert,

> les collectivités locales.

L'écoute clients fait partie de nos fondamentaux, au cœur de notre démarche qualité. Nous mesurons chaque année la satisfaction de nos clients particuliers ainsi que celle des collectivités locales.

Nous vous écoutons également chaque année, entre juin et septembre dans le cadre d'une enquête qui vous est spécifiquement dédiée, en tant qu'autorité organisatrice du service public de l'électricité et qui consiste à mesurer votre niveau de satisfaction sur la qualité des relations de travail avec nos équipes, la qualité de la fourniture électricité, les travaux, le dialogue autour du compte-rendu d'activité ou encore les contrôles.

1 > La satisfaction des clients particuliers

Indicateur synthétique de satisfaction des clients particuliers

% de TS + AS	2006	2005
SAT-F (accueil, facturation, recouvrement)	**85,8%**	85,4%
SAT-R (interventions clientèle, relève, qualité de fourniture, raccordement)	**90,4%**	91,8%

ACCUEILS PHYSIQUE

CHAMBERY
Du lundi au vendredi : 9h - 12h30 et 14h - 18h

ALBERTVILLE
Du lundi au vendredi : 8h -18h => depuis le 01/07/2006 : 8h - 2h et 14h - 17h

AIX les BAINS
Lundi, mardi et jeudi : 8h - 12h et 13h - 17h et vendredi : 8h - 12h. Mercredi : fermeture.

MODANE : Point service avec accès au centre d'appel (poste téléphonique en libre service).

2 > La satisfaction des collectivités locales

Taux de satisfaction des collectivites locales

	2006	2005
National	**94,4%**	92,6%
Concession	**87,7%**	94,5%

Analyse faite pour 59 communes ayant répondues à l'enquête 2006.

En 2006 les actions suivantes ont été mises en œuvre pour améliorer la qualité des relations avec les collectivités locales.

- Une enquête qualité des prestations envoyée systématiquement aux collectivités en fin de travaux
- Participations aux actions dans le cadre de la politique de la Ville
- Organisations de 4 rencontres sur le département avec les Directeurs Généraux de Service et Directeurs de Services Techniques et avec les secrétaires de mairies.

3 > La garantie des services

Pour répondre à l'exigence de qualité de service des clients résidentiels de la concession, EDF a développé la "Garantie des Services". Le concessionnaire s'engage à respecter des délais pour les services les plus courants avec, en cas de défaillance, le versement au client d'une contrepartie financière de 25 €.

Engagements	2006	2005
	Centre	Centre
Dépannage électricité : 4 heures	-	-
Mise en service : 2 jours ouvrés	5	-
Envoi d'un devis de branchement neuf : 8 jours	3	-
Réalisation branchements neufs : 15 jours	-	-
Résiliation : 2 jours	-	-
Engagement de rendez-vous : 2 heures	35	-
Réponse aux courriers : 8 jours	3	-
Total des défaillances	-	-
Nb de versements aux clients d'une contrepartie financière	-	-

4 > La solidarité

Toutes les collectivités sont confrontées aux problèmes de familles en situation précaire et s'efforcent de trouver des solutions. Le territoire de la concession du syndicat n'échappe pas à cette réalité.

Afin de prendre part à ce combat contre l'exclusion, EDF a mis en place un service "SOLIDARITÉ ENERGIE" qui se décline en quatre engagements : prévention, contribution, partenariat et dialogue.

Le maintien d'énergie

Le service «maintien d'énergie» (SME) permet à un client en difficulté de paiement de bénéficier à la fois :

> d'une mesure préventive : sa fourniture d'énergie n'est pas suspendue,

> d'une mesure d'accompagnement : sa puissance électrique disponible est réduite, le temps qu'il puisse bénéficier des aides des services sociaux.

Nombre de clients bénéficiaires du SME

	2006	2005
Centre	**3 055**	4 127

La publication du décret N° 2005-971 du 10 août 2005 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité permet à EDF de renforcer son dispositif d'aide aux clients relevant de la solidarité :

> en systématisant l'information des services sociaux municipaux et départementaux, sous certaines conditions,

> en encadrant les délais correspondants.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement

Depuis le 1er janvier 2005, les Fonds Solidarité Energie ont fusionné avec les Fonds de Solidarité pour le Logement afin de traiter chaque situation dans sa globalité.

EDF s'engage à co-financer ce Fonds dans le cadre de conventions signées dans chaque département par un ensemble de partenaires.

À ce titre, EDF Gaz de France Distribution Savoie participe au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour le département de la Savoie.

Le FSL (FSE) dans le département

	Nombre de dossiers		Montant total des aides en k€		Participation EDF en k€	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Département de Centre	**909**	813	**217,9**	182,9	**75**	75

Le Tarif de Première Nécessité

La loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité a instauré un tarif de première nécessité pour l'électricité. Un décret du 8 avril 2004 fixe les conditions d'accès à ce tarif qui est entré en vigueur le 1er janvier 2005.

Destiné aux personnes à faible revenu, il se traduit par une réduction de la facture d'électricité. Elle concerne les abonnements de 3 à 9 kW et les consommations, dans la limite de 100 kWh par mois. En fonction de la composition du foyer, la réduction accordée varie entre 30 et 50 % par mois. Elle est accordée pour un an et renouvelable.

Ce sont les organismes d'assurance maladie qui établissent la liste des bénéficiaires et la transmettent à EDF.

Nombre de clients bénéficiaires du TPN

	2006	2005
Concession	**1 446**	1 264

Autres actions en faveur de la solidarité :
Au cœur de l'activité économique sur le territoire, EDF Gaz de France Distribution Savoie s'engage en faveur de l'emploi notamment en ouvrant ses recrutements aux personnes éloignées de l 'emploi, en accompagnant des parcours d'insertion professionnelle, en soutenant des structures d'insertion qui contribuent par ailleurs au développement économique local et aux services de proximité.
En 2006 nous avons eu dans notre unité :

- 5 contrats d'apprentissage
- 1 embauche de jeune sans qualification
- 1 action d'insertion en partenariat avec la régie Coup de Pouce
- 3 saisonniers issus des milieux défavorisés

Afin de favoriser le travail des personnes handicapées, EDF Gaz de France Distribution Savoie a effectué des achats de services et de prestations au secteur protégé. Ces achats représentent 4500 euros en 2006.

Dans le cadre de la politique de la ville EDF Gaz de France Distribution Savoie a participé aux action suivantes :

- Versement d'une subvention de 25 000 euros à Chambéry Métropole pour le financement d'une mission de médiation pour 12 jeunes assurant un rôle de correspondants de nuits sur le territoire.
- Versement d'une subvention à la régie "coup de pouce" pour assurer une mission de mise en valeur de notre patrimoine (nettoyage de TAG)
- Don de postes informatiques pour l'initiation à l'informatique auprès des jeunes des quartiers
- Prise en charge des frais de fermeture et ouverture de compteurs dans le cadre de l'ANRU.

I ^ Les chiffres du domaine clientèle qui ont fait l'année 2006

II > Métier : Distributeur

a - L'accueil distributeur : acheminer, raccorder, orienter

L'ouverture du marché au 1er juillet 2007 et l'obligation de séparation des missions de fourniture et d'acheminement ont conduit EDF à préparer activement en 2006 l'évolution des organisations. Dès le deuxième semestre 2006, les factures des clients mixtes électricité et gaz ont été progressivement séparées. De plus, le distributeur a mis en place, avec démarrage effectif au 1er janvier 2007, les structures suivantes:

1 > L'Accueil Acheminement

Cet accueil est réservé aux fournisseurs pour la gestion des demandes concernant les clients du marché de masse (clients ayant souscrit une puissance souscrite inférieure ou égale à 36kVA). Ces demandes concernent les mises en service, les résiliations, les changements de fournisseurs, les augmentations de puissance…

En effet, avec l'ouverture totale des marchés, le client adressera l'ensemble des demandes relatives à son contrat d'alimentation en électricité au fournisseur qu'il a choisi, lequel se chargera de demander au distributeur les éventuelles interventions techniques nécessaires, notamment sur le dispositif de comptage.

Afin d'améliorer ses services et de permettre une meilleure réactivité des fournisseurs, le distributeur a développé un outil appelé « Système de Gestion des Échanges ». Ce système offre la possibilité d'échanger avec l'ensemble des fournisseurs les informations via internet et de leur mettre à disposition les tableaux de rendez-vous du distributeur : ainsi, les fournisseurs peuvent convenir directement avec le client final des rendez-vous qui nécessiteraient la présence du client lors de l'intervention du technicien comptage du distributeur.

Par ailleurs, l'agence Accès au Réseau de Distribution (ARD), créée en 2000, continue à accueillir :

> les fournisseurs en charge de contrats pour des clients ayant souscrit une puissance supérieure à 36 kVA,

> les clients ayant souscrit un contrat d'acheminement directement avec le distributeur (Contrat CARD),

> les producteurs raccordés au réseau de distribution,

et gèrent l'ensemble de leurs demandes relatives à l'ouverture, la gestion ou bien la conclusion des contrats.

Tél Accueil Contrat CARD : 0 825 06 87 65

Tél Accueil Producteurs : 04 26 29 88 44

2 > L'Accueil Raccordement Électricité

C'est le point d'entrée privilégié pour traiter toutes les demandes de raccordement électricité. Cet accueil réceptionne, par courrier ou par téléphone, l'ensemble des demandes de raccordement nécessitant la construction de réseau et/ou de branchement quel qu'en soit l'émetteur (client final pour sa maison, fournisseur d'électricité pour l'un de ses clients, promoteur pour un immeuble, collectivité locale pour un bâtiment communal, entreprise pour une usine,...).

Il se charge du suivi complet de l'affaire ; ainsi, il pilote la réalisation et l'envoi du devis, réceptionne les paiements, engage des travaux, est en relation avec le demandeur tout au long de l'affaire, répond aux sollicitations (du demandeur, de son installateur ou du maire de la commune par exemple) sur l'état d'avancement de l'affaire, organise la mise sous tension du réseau et/ou du branchement.

Pour que l'alimentation du client soit mise en service, le client final devra auparavant avoir finalisé son contrat d'alimentation avec le fournisseur qu'il aura retenu : c'est ce dernier qui nous demandera la mise en service.

Tél : 0 810 14 46 84

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant l'accueil du distributeur en vous connectant sur le site **www.edfdistribution.fr.**

● **b** - Activité de relève

L'évolution du contexte réglementaire renforce les exigences en matière de relève et de mise à disposition des données de facturation pour les différents fournisseurs. La relève est une activité mise sous assurance qualité depuis 3 ans, pour tous les types de client (clients basse et moyenne tension).

Pour les clients BT de puissance souscrite inférieure à 36 kVA, le taux de compteurs relevés (nombre de compteurs relevés ou autorelevés / nombre de compteurs à relever) est de 95,3 %.

Pour les clients de puissance souscrite supérieure à 36 kVA, le taux d'index relevés en fin de plage de facturation est de 96,1 %.

D'une manière générale, nos clients relevant du tarif bleu reçoivent 6 factures par an, dont 4 sont établies à partir d'index estimés. Le relevé est assuré par nos soins deux fois par an. Cependant, certains de nos clients préfèrent une facture établie à partir d'un relevé effectif des consommations. À leur demande, nous leur offrons le « service relevé confiance » : pour les 4 autres factures, le client, averti par nos soins de la date théorique de facturation, effectue le relevé de ses consommations et nous transmet ses auto-relevés.

● **c** - Le dépannage et autres activités techniques

Le Centre d'Accueil Dépannage qui est basé à Grenoble avec une antenne à Chalon-sur-Saône, accueille par téléphone 24h/24, 7j/7 les appels des 4,2 millions de clients répartis sur les 12 Centres EDF Gaz de France Distribution de Rhône-Alpes et de Bourgogne. Pour le traitement des appels en période perturbée, ce Centre d'Appels peut s'appuyer sur d'autres Centres d'appels répartis au niveau national.

Ce plateau d'accueil reçoit 1 300 appels téléphoniques par jour en moyenne, dont 25 % donnent lieu à interventions réalisées par les 62 agences de dépannage réparties sur les deux régions.
Le taux d'accessibilité du service accueil dépannage est de 91 %.

● **d** - L'organisation de l'activité technique sur le département

L'activité technique sur le territoire de la concession est répartie sur 5 sites d'exploitation situés à :
> Chambéry
> Montmélian
> St Jean de Maurienne
> Albertville
> Bourg Saint Maurice

Pour ce qui concerne les interventions techniques, nous avons effectué 87 643 déplacements au domicile de nos clients (maille centre), avec un engagement de rendez vous dans une plage de deux heures si le client le souhaite (30 475).

● **e** - La prévention et la sécurité des tiers

L'exercice du métier de concessionnaire implique une vigilance soutenue et permanente en matière de sécurité du public, des partenaires associés et des agents EDF.

D'autre part, le concessionnaire doit viser à limiter le nombre d'agressions aux ouvrages.

En 2006, cette vigilance s'est traduite par :

> la formation des préparateurs de chantiers
> le maintien du professionnalisme des équipes TST : recyclage TST HTA + BT
> la mise en œuvre de GPS embarqués pour l'identification des Points de Première Intervention et des organes de manœuvre sur les réseaux HTA

Bilan des accidents 2006

Nombre d'accidents	**2006**	**2005**
Accidents dans le cadre de travaux sous maîtrise d'œuvre EDF, ou dans le cadre de l'exploitation du réseau	**2**	1
Autres accidents	**Electrisation maçon à Sonnaz**	-

Pour l'année à venir, les actions suivantes sont envisagées :

Action de formation aux travaux à proximité des ouvrages et sensibilisation aux risques associés, des élus et des responsables des services techniques des collectivités locales, et les représentants du BTP.

Action de sensibilisation sur l'opération « Prudence sous les lignes » : courrier à l'ensemble des collectivités locales ainsi que des insertions presse et communiqués.

En relation avec le SDIS , information sur les risques électriques dans le cadre de la formation initiale des sapeurs pompiers professionnels.

II > Métier : Distributeur

III > Le patrimoine de la concession

Le réseau public de distribution d'électricité est principalement constitué :

> de réseaux « basse tension » (BT),

> de réseaux « moyenne tension » (MT ou HTA),

> de postes de distribution publique (poste HTA / BT).

Les réseaux « basse tension » (BT) fonctionnent sous une tension de 230 V qui est la tension d'utilisation usuelle pour les usages domestiques. Ils sont issus des postes de distribution publique (DP).

Les réseaux « moyenne tension » (MT ou HTA) fonctionnent sous une tension de 20 000 V et alimentent soit des clients importants ayant souscrit un contrat Tarif vert, soit un poste de transformation de distribution publique (DP).

Les postes de distribution publique permettent de transformer le courant à 20 000 V du réseau « moyenne tension » en courant « basse tension ».

a - Situation globale du réseau sur l'ensemble de la concession : aspects techniques

Au 31 décembre 2006 voici la situation du patrimoine, sur l'ensemble de la concession :

Réseau BT (longueur en m)

	2006	2005	Variation
Réseau aérien nu	**212 397**	224 632	-5,45%
Réseau souterrain	**2 400 921**	2 313 331	3,79%
Réseau torsadé	**2 367 625**	2 380 978	-0,56%
Réseau total aérien	**2 580 022**	2 605 610	-0,98%
Total Réseau BT	**4 980 943**	4 918 941	1,26%

Réseau HTA (longueur en m)

	2006	2005	Variation
Réseau aérien nu	**1 770 883**	1 781 969	-0,62%
Réseau souterrain	**1 938 803**	1 900 227	3,79%
Réseau torsadé	**42 821**	42 885	-0,15%
Réseau total aérien	**1 813 704**	1 824 854	-0,61%
Total Réseau HTA	**3 752 507**	3 725 081	0,74%

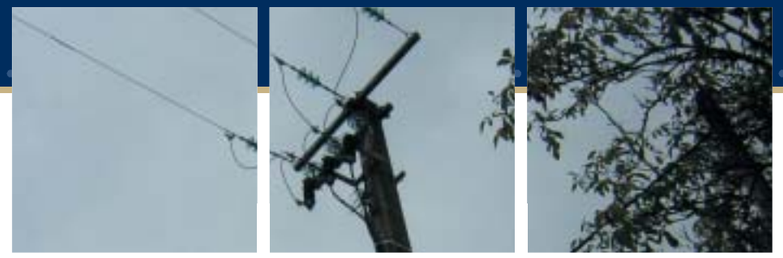

Grâce à l'action conjointe de l'autorité concédante et du concessionnaire, chacun dans son domaine d'intervention, le pourcentage de réseau souterrain évolue régulièrement, la chronique sur les cinq dernières années est la suivante.

Taux de souterrain HTA et BT

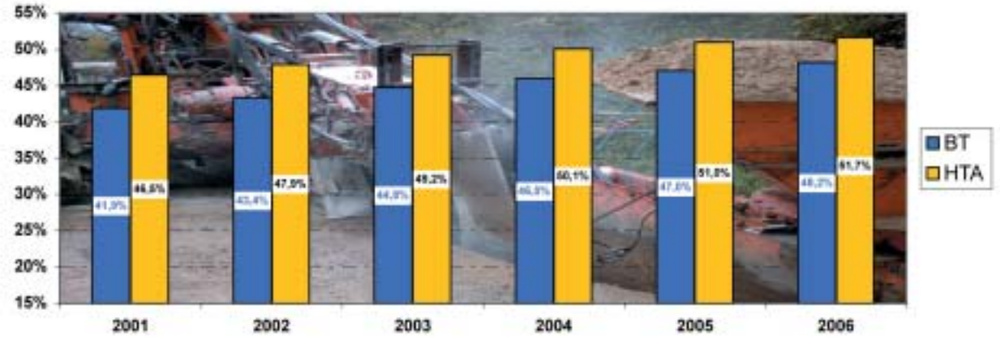

Postes HTA/BT
(postes de distribution publique DP ET MX)

	2006	2005	Variation
Nb. de postes	**5 262**	5 218	0,84%
Dont postes sur poteau	**1 635**	1 653	-1,09%
Dont postes cabines basses	**1 119**	1 034	8,22%
Dont postes cabines hautes	**232**	233	-0,43%

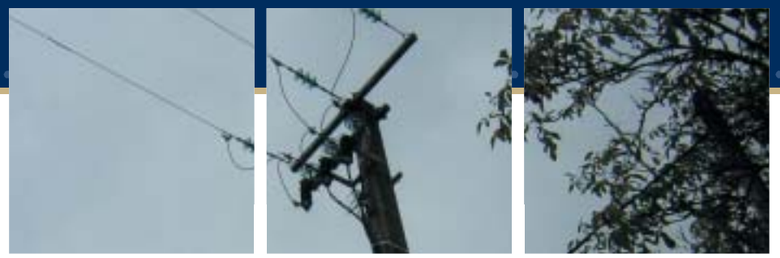

● b - Situation globale du réseau sur l'ensemble de la concession : aspects comptables

La valeur des actifs de la concession s'exprime par la valeur brute, la valeur nette (non amortie) des ouvrages de distribution publique concédés, par le montant des provisions constituées pour leur renouvellement, et la valeur de remplacement.

Au 31 décembre 2006, ces données sont les suivantes :

Total des ouvrages concédés en keuros

	2006	2005	Variation
Valeur brute comptable	**516 911**	497 557	3,9%
Valeur nette comptable	**326 836**	319 366	2,3%
Provisions constituées	**95 914**	92 081	4,2%
Valeur de remplacement	**710 280**	677 096	4,9%

Les valeurs ci-dessus prennent en compte :

> Les ouvrages localisés, rattachés à leur commune de localisation, pour la valeur inscrite dans la comptabilité. Ce sont les réseaux HTA et BT et les postes de distribution publique.

> Les branchements, comptages, et colonnes montantes, gérés en masse financière, mais qui sont répartis dans les systèmes d'information au prorata du nombre de clients ou du nombre d'immeubles en accord avec les commissaires aux comptes.

> Les transformateurs HTA/BT, qui sont enregistrés en masse financière dans la comptabilité, au périmètre du centre (ou des centres desservant la concession). La part affectée à la concession est calculée au prorata du nombre de clients.

La provision mentionnée ne comprend pas la provision pour renouvellement constatée depuis 2005 sur les biens dits « du régime d'électrification rurale (ER) », soit les réseaux basse tension et les postes HTA et BT situés sur les communes rurales de la concession, et renouvelables avant le terme des concessions. Cette provision est gérée nationalement, son assiette de calcul est égale à 20 % de l'écart entre la valeur de remplacement et la valeur d'origine des biens concernés. Ce pourcentage de 20 % correspond au taux moyen de financement de ces ouvrages historiquement observé jusqu'à présent.

En valeur nette, les canalisations HTA et BT représentent à elles seules, environ 91 % des ouvrages localisés.

Canalisations (valeur en euros)

	2006		2005	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Réseau HTA souterrain	**132 033 439**	**89 539 049**	127 897 106	88 468 205
Réseau HTA torsadé	**3 655 279**	**2 224 020**	3 706 904	2 322 509
Réseau HTA aérien nu	**33 400 208**	**15 199 883**	33 783 090	16 169 208
Total Réseau HTA	**169 088 926**	**106 962 953**	**165 387 100**	**106 959 922**
Réseau BT souterrain	**143 841 141**	**107 821 472**	134 622 893	102 028 375
Réseau BT torsadé	**34 456 285**	**17 808 307**	34 165 203	18 225 029
Réseau BT aérien nu	**1 276 105**	**131 567**	1 297 642	154 038
Total Réseau BT	**179 573 530**	**125 761 345**	**170 085 739**	**120 407 443**

Les données détaillées 2006 pour chacune des communes de la concession et par nature d'ouvrage sont jointes au présent compte rendu, dans le CD-ROM annexé.

Lors de la réunion avec EDF le 19 décembre dernier, les syndicats départementaux s'informent des nouvelles modalités de comptabilisation du patrimoine.

IV > La qualité de l'électricité distribuée

● a - L'alimentation de la concession

L'alimentation en énergie de la concession est assurée par l'ensemble du système électrique national où l'offre et la demande sont ajustées à tout instant.

La réalisation de cet ajustement s'appuie sur une programmation à long terme des investissements de production et un développement rationnel du réseau public de transport conforté par des interconnexions avec les pays voisins.

En permanence, RTE, gestionnaire du réseau public de transport, assure l'équilibre indispensable entre production et consommation en répartissant les flux d'énergie entre les utilisateurs directement raccordés à ce réseau et les concessions de distribution publique.

Situés à la charnière du réseau public de transport et des réseaux publics de distribution, les postes sources jouent un rôle clé dans la qualité et la continuité de l'alimentation électrique des concessions de distribution, tout en contribuant à la sûreté du réseau public de transport.

Ils constituent également le point de facturation par RTE des charges d'accès au réseau amont supportées par chaque concession.

Ces postes sont la propriété conjointe de RTE et d'EDF, en sa qualité de gestionnaire de réseau de distribution, chacun pour la partie de ces installations qu'il exploite.

Les 2 100 postes sources exploités par le distributeur EDF, dont 600 sont de création relativement récente, continuent à faire l'objet d'un effort d'investissement soutenu. Une vingtaine de postes sources nouveaux sont ainsi créés chaque année.

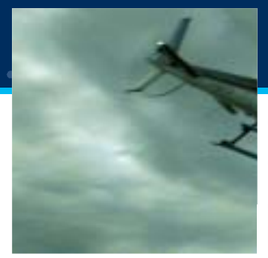

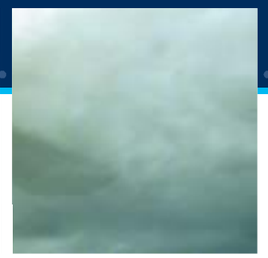

● b - Les actions au service de la qualité

Dans le cadre du contrat de service public avec l'État et de celui du contrat de concession, et afin de répondre en permanence à l'exigence de qualité du produit électricité, le distributeur EDF a mis en œuvre en 2006, un certain nombre d'actions importantes, tant en investissement qu'en maintenance des réseaux.

1 > Fiabilisation des ossatures HTA en zone boisée

Cette opération de fiabilisation permet d'assurer une meilleure alimentation à l'ensemble des clients du départ moyenne tension concerné, d'une part en limitant les risque de défaut liés à des chutes d'arbre. La priorité est donnée aux ossatures, ceci permettant de limiter l'impact d'un éventuel défaut aérien en favorisant la réalimentation plus rapide d'un plus grand nombre de clients.

Sur la concession du syndicat départemental d'électricité de la Savoie, les chantiers menés et détaillés, pour les principaux, au chapitre des travaux, ont conduit à la pose de 38 km de réseau HTA souterrain et de 11 km de réseau HTA aérien.

2 > Postes sources et MALTEN (mise à la terre des neutres)

Sur le Centre de Savoie, nous avons dépensé en 2006, au titre du maintien en conditions opérationnelles (dépannages et entretien préventif) de nos 35 Postes Sources, la somme de 577 733 euros pour un volume de 10 366 heures d'interventions.
Pour le réseau de téléconduite HTA, nous avons dépensé en 2006 au titre du maintien en conditions opérationnelles la somme de 364 453 euros pour un volume de 2 477 heures d'interventions.
Nous avons par ailleurs investi dans les postes sources 479,4 k€ dont 51,6 k€ au titre de la dépollution de 5 transformateurs haute tension.

Afin d'améliorer la sécurité des personnes et des biens en cas de défaut, nous adaptons notre dispositif de mise à la terre du neutre, au niveau des transformateurs HTB-HTA des postes source, ceci nous conduit à réaliser aussi des aménagements du réseau alimenté par ces transformateurs. Cette évolution a aussi un effet bénéfique sur le nombre de coupures brèves.

3 > Élagage HTA et BT

L'élagage de la végétation à proximité des lignes HTA et BT est réalisé régulièrement, de manière à maintenir une distance minimale prévue par l'arrêté technique entre le réseau et la végétation.

Ce travail est confié à des professionnels répondant à un cahier des charges précis, définissant des attendu en matière de qualité. Fin 2006, la charte des Bonnes Pratiques de la Gestion de la végétation sous et aux abords des lignes électriques, a été signée entre l'association permanente des Chambres d'Agriculture, l'Office National des Forêts, les représentants des propriétaires forestiers, ceux des entreprises d'élagage et EDF. Ceci renforce encore les exigences de qualité de ce type de travaux.

Réseaux HTA :
- Budget annuel de 170 Keuros répartis sur 3 entreprises d'élagage.
- 1 877 Kms de réseaux surveillés par ces prestataires sur l'ensemble du département (secteurs d'Aix les bains, Chambéry, Montmélian, St Jean Modane, Albertville Beaufortin, Bourg St Maurice)
- Les entreprises interviennent en fonction des pousses et des zones humides afin que les distances de sécurité avec la végétation soient toujours assurées.
- Un contrôle par visite d'hélicoptère (1/4 du réseau par an) permet de détecter des points de proximité avec la végétation et de faire traiter ces points par les élagueurs.
- À noter que les coups de vents violents qui sont en recrudescence occasionnent des chutes d'arbres qui sont éloignés des lignes.

Réseaux BT :
- Budget annuel de 40 Keuros
- Soit 15 Keuros pour un élagage régulier des conducteurs en fils nus (197 kms) et 25 keuros pour de l'élagage ponctuel ou de l'abattage à proximité des réseaux en conducteurs isolés torsadés.
- En 2006, l'élagage BT a été réalisé principalement sur les secteurs d' Aix les Bains et de l'avant pays Savoyard.

● c - Les principaux événements

Pour le centre EDF Gaz de France Savoie, les incidents enregistrés en 2006 ont été les suivants :

27/06/06 - 8 950 clients ont été coupés suite à de violents orages qui ont touchés principalement les secteurs d'Albertville, Bourg St Maurice, Montmélian et ses environs, les communes à l'entrée de la Maurienne (Aiton, Argentine, Aiguebelle, Chamoux Sur Gelon) , la zone nord ouest de Chambéry, les Bauges et dans une moindre mesure la zone du Corbier.
05/07/06 - Nombre de clients coupés : 13 590
18/08/06 - De violents orages qui devaient se concentrer essentiellement sur la Vallée du Rhône ont finalement touché le département de la Savoie. Ainsi 13 130 clients ont été coupés
04/11/06 - Nombre de clients coupés : 23 183

Le 3 octobre, les vents violents qui se sont abattus sur la France ont provoqué d'importantes chutes d'arbres, privant près de 400 000 clients d'électricité. Les départements du Sud Ouest (Gironde, Landes, Lot-et-Garonne) puis du Centre (Haute-Vienne, Corrèze, Creuse et du Puy-de-Dôme) ont été parmi les plus touchés.
Dès le lendemain matin, des équipes d'autres régions de France (Manche-Mer du Nord, Méditerranée, Ouest, Sud- Est et Ile-de-France) ont rejoint les régions impactées et ont prêté main-forte aux équipes locales. Au total, plus de **1 300 agents se sont mobilisés** et 350 groupes électrogènes ont été installés. Cette mobilisation a permis de rétablir la fourniture d'électricité à 380 000 foyers le soir du 4 octobre, soit 95 % des clients touchés par cette tempête.

Le 6 novembre, la mise hors service de deux « autoroutes électriques » de 400 000 Volts sur le réseau très haute tension allemand, vers 21h50, a entraîné un déficit brutal d'énergie électrique qui a eu des répercussions dans l'ensemble des pays européens dont la France, une partie de l'Allemagne, le Benelux, la Suisse, l'Italie, l'Espagne et le Portugal.

En France, afin de contribuer à rétablir l'équilibre, une partie de la consommation d'électricité a été immédiatement interrompue par les automates de sécurité des réseaux, plus de 5 millions de consommateurs ont été privés d'électricité.

Des coupures automatiques similaires ont eu lieu dans tous les pays d'Europe de l'ouest. Les procédures de délestage ont permis ainsi d'éviter un incident beaucoup plus grave, c'est à dire un « black-out » européen.

Dès 22h20, la sollicitation rapide par RTE de 5 000 MW d'hydraulique du parc EDF et la bonne coordination entre les différentes branches d'EDF ont permis de rétablir l'alimentation électrique de 50 % des clients français en moins de 30 minutes et de la totalité en moins d'une heure.

Près de 300 000 clients sur Rhône-Alpes ont subi ce délestage.

Le 8 décembre, 400 000 clients ont été coupés, principalement dans l'Ouest de la France à cause des violents coups de vent survenus.

Samedi 9 décembre, à midi, la plupart des clients étaient déjà ré-alimentés en électricité. Seuls les départements de la Vendée, du Loir-et-Cher et du Loiret ont été rétablis en fin de journée.

EDF a mobilisé plus d'un millier de techniciens des zones concernées mais également de toutes les régions de France.

● d - Critères de qualité du produit électricité : la continuité de l'alimentation

	2006	2005	2004	2003
Temps moyen en min. de coupure par client (incident+travaux)				
Critère B TCC	**84,6**	71,9	58	126,8
Critère B HIX	**84,6**	57,1	58	126,8
Nombre coupures sur incident réseau				
Longues	**572**	615	552	740
Brèves (de 1s à 3 min)	**816**	671	680	823
Très brèves (< à 1s)	**912**	933	881	904
Fréquence des coupures par client (incident+travaux)				
Longues	**1,3**	1,4	1,2	1,6
Longues (Incident)	**1,2**	1,3	1,1	1,6
Brèves (de 1s à 3 min)	**3,3**	2,7	2,8	2,7
Très brèves (< à 1s)	**3,5**	3,7	3,6	2,9
Nombre de coupures pour travaux				
Nombre BT	**552**	411	396	344
Nombre HTA	**102**	164	141	76
Temps moyen	**21,9**	12,9	14,9	6,3
Nombre de client ayant subi plus de…				
6 coupures longues	**1 242**	4 930	142	4 628
30 coupures brèves	**-**	971	-	1 607
70 coupures très brèves	**-**	-	-	-
3 heures de coupures HTA	**28 920**	18 527	14 840	53 873

TCC = Toutes Causes Confondues - HIX = Hors Incidents Exceptionnels

● e - Critères de qualité du produit électricité : les niveaux de tension

L'outil de gestion des ouvrages utilisé par le concessionnaire permet d'effectuer une analyse annuelle de la qualité de tension, selon un modèle prenant en compte la nature des réseaux, la position des clients sur ces réseaux, les puissances souscrites et les niveaux de consommation. Les résultats indiqués ici sont issus de cette analyse annuelle.

Nombre de clients mal alimentes (BT)

	2006	2005
Nombre de clients mal alimentés	**1 759**	2 348
Nombre total de clients BT	**283 023**	279 284

IV > La qualité de l'électricité distribuée

V > Les travaux

Plus généralement, sur le département de la Savoie, nous avons investi en 2006 la somme de 15 350 k€, tant pour le développement du réseau que pour son renforcement ou son renouvellement.

Les travaux réalisés en HTA en 2006 et prévus en HTA en 2007 figurent dans un cédérom joint au présent CRAC.

Pour la basse tension nous avons réalisé :
- 119 affaires de renforcement pour un montant total de 1 342 k€
- 11 affaires de renouvellement pour un montant total de 113 k€

Les principaux chantiers réalisés sur le territoire de votre concession sont les suivants.

Création de Poste

Libellé	Commune	En Keuros
CREATION PSSA VOVRAY SERRIERES EN CHAUTAGNE	73286 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	11 921,23
CREATION POSTE DP PSSB 250KVA MARETAS MYANS	73183 MYANS	71 050,80
PSSA CHARVARIN @ FEISSONS/SALINS	73113 FEISSONS-SUR-SALINS	22 994,17
CREATION PSSA ETRAZ DESSUS @ ST VITAL	73283 ST-VITAL	400
CREATION PSSB 160KVA LD LE CULET	73170 MONTHION	27 137,16
PSSA 100 KVA ZONE MARETE @ SEERIERES	73286 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	30 433,26
PSSA 100 KVA SUITE PLAINTE CLIENT	73034 BEAUFORT	26 317,13
PSSA 160 KVA "LE CLOS" @ LA BIOLLE	73043 BIOLLE (LA)	400
CREATION PSSA 100 KVA LES ANNUITS @ HAUTE	73132 HAUTELUCE	282,88
CREATION PSSA 160 KVA FENDAILLE CHAPELLES	73077 CHAPELLES (LES)	48 199,25
PSSA POSTE GARE ST HELENE/LAC	73240 STE-HELENE-DU-LAC	70 235,45
POSE PSSA MONTGIROD LES CHAPELLES	73077 CHAPELLES (LES)	9 770,83
CREATION PSSA LE VERNEY @ MERCURY	73154 MERCURY	117
HTAA 54.6 PSSA SUR LE NANT A LA BIOLLE	73043 BIOLLE (LA)	2 336
PSSA 160 KVA LIEU-DIT NANCROIX @ PEISEY	73197 PEISEY-NANCROIX	2 341,22
CREATION PSSA 250 KVA ST OURS	73265 ST-OURS	11 241,83
PSSA ZONE VAIZIEUX @ NOVALAISE	73191 NOVALAISE	1 336
REMPLACEMENT POSTE RS PAR PSSA LES USINES	73127 GRESIN	14 283,67
PSSA 100 KVA COURTIEUX LA PLATIERE CHEVEL	73245 ST-JEAN-DE-CHEVELU	15 098,38
CRÉATION PSSB 100 KVA LA BARME @ BEAUFORT7BT	73034 BEAUFORT	13 845,68

Renforcement réseau

Libellé	Commune	En Keuros
RENFORCEMENT POSTE LE BON @ UGINE	73303 UGINE	280
RENFORCEMENT ZONE AMEYSIN SUITE FP 1960326033	73330 YENNE	12 663,76
RENFORCEMENT RESEAU BT LE CARRE @ CHAMBERY	73065 CHAMBERY	1 925,50
RENFORCEMENT BT LE TREMBLAY @ MERY	73155 MERY	6 304,78
RENFORCEMENT BASSE TENSION POSTE CHAUSSEPAILLE	73218 RUFFIEUX	525
RENFORCEMENT RESEAU BT RUE DES EPINETTES	73222 ST-ALBAN-LEYSSE	156
RENFORCEMENT RESEAU BT LE MOLLARD ST PIERRE	73273 ST-PIERRE-DE-CURTILLE	13 293,11
RENFORCEMENT RESEAU LE MARAIS	73032 BATHIE (LA)	20 212,74
RENFORCEMENT DIP 201 EN 240 AERODROME VOGLA	73329 VOGLANS	1 156,35
RENFORCEMENT EN T150 LES MARTINS PLANCHERINE	73202 PLANCHERINE	9 590,73
RENFORCEMENT BT TJ J LAIN LA MOTTE SERVOLEX	73179 MOTTE-SERVOLEX (LA)	7 357,12
RENFORCEMENT BTAA CARMET ST THIBAUD DE COUZ	73282 ST-THIBAUD-DE-COUZ	687,06
RENFORCEMENT BT PONT D'ARECHES @ BEAUFORT	73034 BEAUFORT	22 437,45
RENFORCEMENT BTAA GRAND ARC @ ST VITAL	73283 ST-VITAL	8 283,24
RENFORCEMENT BT POSTE COL DU CHAT	73076 CHAPELLE-MONT-DU-CHAT	433,14
RENF PRABERT @ ST JEAN D'ARVEY	73243 ST-JEAN-D'ARVEY	30 156,05

Renouvellement

Libellé	Commune	En Keuros
RENOUVEL DIP 23202 23211 23212 LES FRASSES	73015 ALLUES (LES)	19 345
RENOUVELLEMENT + CREATION DE RESEAU BT BARBY	73030 BARBY	2 886
RENOUVEL DE 510 M DE FILS NUS EN T70 CARABINS	73191 NOVALAISE	8 111,25
RENOUVEL DE 327 M DE 12CU EN T70 LE SOUJET	73219 ST-ALBAN-DE-MONTBEL	3 575,70
RENOUVELLEMENT EQUIPEMENT POSTE DIJOUD @ CHY	73065 CHAMBERY	29 673,06
RENOUVELLEMENT BTS POSTE CAPUCIN MONTMELIAN	73171 MONTMELIAN	2 895,80
REN BTS 2E TRANCHE RUE DE GENEVE @ AIX	73008 AIX-LES-BAINS	-

En 2006, nous avons achevé des chantiers et mis en service les réseaux correspondant. Ces travaux ont fait l'objet d'une description technique et comptable utile à la connaissance du patrimoine par le concédant. Ils se caractérisent ainsi :

Longueurs d'ouvrages mises en service (en m)

	HTA en m		BT en m	
	2006	**2005**	**2006**	**2005**
Aérien nu	**668**	676	**-**	-
Souterrain	**30 814**	43 035	**58 398**	59 897
Torsadé	**346**	760	**10 433**	10 006
dont :				
Extension	**12 615**	16 086	**47 861**	49 550
Renforcement	**19 213**	28 385	**20 258**	20 353

La liste exhaustive des mises en service est fournie sur un cédérom joint.

Branchements et dérivations réalisés (en nombre)

	2006	**2005**
Branchements sur neuf	**4 053**	3 151
Branchements autres	**534**	993
Branchements abandonnés	**2 363**	2 264

Par ailleurs, le souci d'amélioration et de protection du paysage s'est manifesté par le développement de techniques discrètes dans le cadre des travaux sur les réseaux BT et HTA. Dans le cadre des engagements contractuels que nous avons pris avec votre syndicat, nous nous sommes engagés à réaliser un pourcentage de tous nos travaux selon ces techniques discrètes.

Le tableau suivant donne une lecture de l'évolution de l'emploi de ces techniques discrètes sur la concession, par type d'environnement.

Travaux réalisés en techniques discrètes (HTA et BT) (en pourcentage)

	2006	**2005**
En agglomération	**95**	94
Hors agglomération	**86**	89
En zone classée	**-**	48
Total	**89**	90

Le détail par communes est fourni dans le cédérom joint.

Pour l'année 2006, la participation d'EDF au financement de travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante (ou des communes) a été déterminée ainsi :

Participation EDF

	2006	**2005**
Montant hors TVA	**609 796**	723 690

Enfin, nous avons entrepris en 2006 des travaux sur certains de nos ouvrages parfois disgracieux tels que les cabines hautes ou des travaux d'intégration de nouveaux postes dans l'environnement.

Intégration dans l'environnement de nouveaux postes de transformation

Nom de la commune	**Nom du poste**
BIOLLE (LA)	LE CLOS
HAUTELUCE	LES ANNUITS
CHAPELLES (LES)	FENDAILLE
STE-HELENE-DU-LAC	POSTE GARE
CHAPELLES (LES)	MONTGIROD
MERCURY	LE VERNEY
BIOLLE (LA)	SUR LE NANT
PEISEY-NANCROIX	NANCROIX
ST-OURS	ST OURS
NOVALAISE	ZONE VAIZIEUX
GRESIN	LES USINES
BONVILLARD	SCIERIE LAURENT
ST-JEAN-DE-CHEVELU	COURTIEUX LA PLATIERE
BEAUFORT	LA BARME

Suppression de postes dits « cabines hautes »

Nom de la commune	**Nom du poste**
ST ALBAN LEYSSE	MAIRIE
VILLETTE	VILLETTE LE BAS

Source : Centre

a - Qualité des travaux et environnement

En 2006 nous avons poursuivi et développé la politique de mieux disance vis à vis de nos fournisseurs qui s'applique maintenant de manière effective à toutes nos entreprises sous traitantes en matière de travaux de réseaux.

Cette mieux disance est basée sur l'évaluation du respect des engagements contractuels introduits dans nos marchés, ces engagements touchant les thèmes relatifs à la qualités du produit mais aussi à la sécurité et au respect de l'environnement du chantier : bruit, stockage du matériel, élimination des déchets, retraitement des matériaux, qualité des enrobés par exemple.

Cette évaluation est faite par une équipe spécialisée qui réalise des audits de chantiers sur le territoire du Sillon alpin.

Les écarts constatés font l'objet d'échanges avec nos fournisseurs et d'actions correctrices.

La mieux disance se concrétise par des bonus-malus pris en compte lors du renouvellent de nos marchés mais aussi sur le coefficient de réactualisation annuel des prix pour tenir compte des évolutions constatées en cours de contrat. Les trois centres du Sillon Alpin sont précurseurs dans l'application opérationnelle de cette politique.

Programme environnemental

7 thèmes principaux font l'objet d'un programme d'actions :

- Maîtriser l'intégration de nos ouvrages (Mesure du taux d'enfouissement des réseaux)
- Réduire les nuisances liées aux travaux (Indice de satisfaction des Collectivités, réduire l'apport de matériaux nobles en remblaiement de tranchées)
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (Renouvellement du parc véhicule en véhicules propres)
- Maîtriser la production et l'élimination des déchets (Taux de déchets triés et % de valorisation)
- Veiller à la conformité réglementaire de nos installations (Traitement des non conformités éventuelles)
- Maîtriser les aspects environnementaux liés à nos activités (Intégration dans les processus métier)
- Rendre acteurs les parties intéressées (Traitement des réclamations environnementales)

Prévention du risque environnemental

Tests de capacités à réagir en cas d'incident environnemental
20 tests planifiés et réalisés en 2006 (Incendie transformateur, déversement d'hydrocarbures…)

Gestion des déchets

190 tonnes de déchets triés (hors poteaux béton)
23 tonnes de papier ont été collectées et valorisées
350 poteaux béton déposés et traités. Séparation ferraille - béton et valorisation matière
180 poteaux bois déposés ont été éliminés en site spécialisé (valorisation énergétique).

Plan déplacement Entreprise

EGD Savoie s'est associé à Chambéry Métropole pour accompagner la mise en place du PDE. et a lancé cette action auprès de ses salariés en mai 2006. Nous vous livrons ci-dessous, les engagements pris par notre unité :

• Transports collectifs Domicile-Travail

- Bus : au titre de transport des agents sur le réseau de bus Stac, EGD Savoie et Chambéry Métropole participeront financièrement, (25 % chacun) à l'abonnement annuel, (soit 58,41€ x2).
- SNCF : toujours dans le cadre des déplacements « domicile travail » EGD Savoie prendra en charge une partie de l'abonnement SNCF

• Vélos : EDF Gaz de France Distribution Savoie loue une flotte de 8 vélos de service à la vélostation pour favoriser les déplacements professionnels des salariés sur l'agglomération. Les deux sites (Gambetta et Bissy) sont équipés de vélos pour permettre à tous les agents d'essayer ce mode de transport. Le nombre de vélo pourra évoluer en fonction de la demande. 60 sorties ont été réalisées de mai à septembre 2006.

• Déplacements professionnels

Pour inciter les salariés à utiliser des modes de transports alternatifs à la voiture en solo sur les trajets professionnels, EGD Savoie s'engage sur :

- l'achat de carnets de tickets sur le réseau de bus Stac mis gratuitement à disposition des agents dans chaque service.
- l'achat groupé de billets sur le réseau TER de la SNCF notamment sur le trajet Chambéry / Lyon : 63 trajets réalisés de mai à décembre 2006

V > Les travaux

VI > Rapport financier

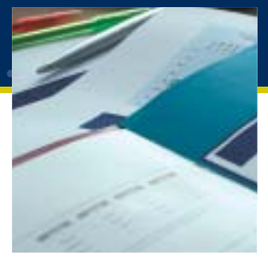

Votre Syndicat attend du concessionnaire la présentation d'éléments financiers d'exploitation, conformément à l'article 32 du cahier des charges de concession qui prévoit cette présentation au niveau géographique compatible avec l'obtention de données comptables et financières significatives.

En s'appuyant sur la comptabilité dissociée imposée à EDF par la loi du 10 février 2000, mais aussi en utilisant des données extracomptables disponibles à la maille de la commune ou de la concession, il est possible de fournir certains des éléments financiers pour l'activité d'acheminement d'une concession directement affectables à celle-ci. Cependant, EDF tient une comptabilité nationale qui ne permet pas de connaître directement tous les produits et les charges à la maille d'une concession.

Les recettes de l'activité d'acheminement résultent essentiellement du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité[2]. Arrêté par voie réglementaire, sur proposition de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), il est indépendant de la distance d'acheminement de l'énergie et de la situation géographique du point de livraison. Il permet à EDF de financer l'activité de distribution de l'électricité sur l'ensemble du territoire qu'elle dessert.

Les tarifs sont réputés calculés pour permettre de dégager, au niveau national, un résultat reflétant les coûts effectivement engagé par les gestionnaires de réseaux. En réalité, chacune des concessions présente des caractéristiques propres (densité de clients, tissu industriel, géographie, zone climatique, …) qui ont une incidence sur ses recettes d'acheminement.

Le tableau ci-après rassemble les éléments et fournit la totalité des produits et des charges d'acheminement du territoire.

Eléments financiers de la concession - Acheminement d'énergie

Produits	2006 en k€	2006 - en % du total des produits
Recettes d'acheminement	92 703	84
dont éligibles HTA	7 115	6
dont éligibles BT	3 736	3
dont tarif vert	16 271	15
dont tarif jaune	13 038	12
dont tarif bleu	55 085	50
dont autres	-2 542	-2
Tickets et Interventions clientèle	4 740	4
Autres produits	11 650	11
Contribution d'équilibre	1 316	1
Total des produits	**110 408**	**100**

Charges		
Charges d'exploitation	53 346	48
dont charges de personnel	19 751	18
dont autres charges	33 594	30
Accès réseau amont	24 632	22
Contribution au FACÉ	2 279	2
Contribution aux charges centrales EDF	2 860	3
Dotation aux amortissements	13 626	12
Dotation aux provisions	6 387	6
Redevance de concession (R1, R2)	2 033	2
Contribution d'équilibre	-	-
Total des charges	**105 163**	**95**

Total des produits - total des charges	5 246	5

Ce tableau est accompagné, pour chacun des postes de produits et de charges, par une explication détaillée du contenu et des modalités de répartition, lorsque les données ne sont pas disponibles à la maille de la concession

La différence entre les produits et les charges qui apparaît en bas de ce tableau est positive pour chaque concession quand les résultats nationaux d'EDF pour l'activité d'acheminement sont positifs, et inversement.

1 : Le Conseil National de la Comptabilité a indiqué que, du fait de l'existence de tarifs fixés au plan national, le concessionnaire est dispensé de l'obligation d'établir un compte de résultat par concession (avis de conformité du 19/12/1984).

2 : Le tarif d'utilisation des réseaux en vigueur au cours de l'exercice 2006 était celui résultant de la décision ministérielle du 5 décembre 2005.

Produits

Ils sont constitués des éléments suivants :

> **Recettes : il s'agit :**
- des recettes d'acheminement : clients aux tarifs réglementés, clients éligibles ayant fait jouer leur éligibilité, ainsi qu'une partie des recettes de dépassement de puissance souscrite et de consommation d'énergie réactive,
- d'autres recettes telles que : variation du chiffre d'affaires non facturé à la date de clôture des exercices comptables, contribution tarifaire d'acheminement.

Les tarifs sont réputés calculés pour permettre de dégager, au niveau national, un résultat reflétant les coûts effectivement engagé par les gestionnaires de réseaux. En réalité, chacune des concessions présente des caractéristiques propres (densité de clients, tissu industriel, géographie, zone climatique, …) qui ont une incidence sur ses recettes d'acheminement.
Les recettes d'acheminement sont calculées point de livraison par point de livraison, puis directement à la maille de la concession.

> **Tickets et interventions clientèle :** ce sont les recettes des raccordements de clients (raccordements facturés au forfait et hors forfait) ainsi que celles des services et interventions facturés aux clients alimentés en basse et haute tension (HTA).

> **Autres produits :** ils comportent principalement les travaux à la demande de tiers, la production immobilisée et les reprises sur provisions.

Ces deux postes de produits font l'objet d'une détermination des produits à la maille régionale, puis d'une répartition à la clé « nombre de clients ».

> **Contribution d'équilibre :** part qu'il serait nécessaire d'affecter à la concession pour équilibrer ses produits et ses charges pour un niveau de tarif équilibrant l'ensemble des charges des concessions, au niveau national.

Charges

Elles comprennent les éléments suivants :

> **Charges de personnel :** elles comportent les salaires et traitements et les charges sociales.

> **Autres charges d'exploitation : il s'agit :**
- des charges directes d'exploitation des réseaux de distribution publique (entretien, conduite, maintenance),
- des charges d'entretien des postes source,
- des charges résultant des activités assurées par le distributeur au service de la clientèle (relève de compteurs et interventions techniques chez les clients),
- des prestations des services mutualisés d'expertise et de logistique du distributeur EDF,
- de 20 % des charges de gestion clientèle, qui sont calculées à la maille de la concession et conformément à la dissociation comptable[1],
- de la quote-part des fonctions communes des Centres EDF Gaz de France Distribution, qui est calculée à la maille de la concession,
- de la valorisation de l'énergie nécessaire à la compensation des pertes d'acheminement sur les réseaux de distribution publique,
- des impôts, taxes et redevances

Pour ces deux natures de charges :

La rationalisation des activités de distribution nécessaire pour garantir un bon niveau de professionnalisme, une meilleure efficacité et pour atteindre la diminution des charges de distribution demandée par la CRE, conduit le distributeur à organiser ses activités à une maille différente de celle du centre de distribution. Ceci a pour conséquence que la comptabilité d'un Centre ne renvoie plus une image fidèle de son territoire et des concessions qu'il dessert.

Afin de neutraliser l'impact des transferts de charges inhérents à ce nouveau mode de fonctionnement, la maille comptable locale utilisée pour établir ces charges est devenue, à compter de l'exercice 2005, la maille régionale du Distributeur EDF : pour votre concession, cette maille couvre les centres des régions Rhone-Alpes et Bourgogne.

De plus, les opérations qui intéressent l'ensemble de l'activité de distribution publique sont comptabilisées directement au plan national et répartis au niveau régional, chaque activité faisant l'objet d'une clé de répartition distincte, par exemple le nombre de clients pour les activité d'expertise nationale du domaine technique clientèle.

Les dépenses régionales ainsi constituées sont ensuite réparties pour chaque concession, au prorata du nombre de clients (pour 96 % de ces charges).

> **Accès réseau amont :** il correspond aux charges d'acheminement d'électricité sur le réseau de transport. Ce poste de charges est déterminé à la maille régionale et réparti au prorata du nombre de kWh consommés sur la concession.

1 : Dans la dissociation comptable, la CRE a considéré que les charges de gestion de la clientèle relevaient pour 20% de l'activité d'acheminement et pour 80% de l'activité de fourniture.

Ancienne méthode

Nouvelle méthode

> **Contribution au FACÉ :** c'est la quote-part calculée à la maille de la concession de la contribution d'EDF au Fond d'Amortissement des Charges d'Electrification.

> **Contribution aux charges centrales d'EDF :** celles-ci comportent notamment la quote-part des charges centrales et des dépenses de recherche et développement. Cette charge nationale est répartie par concession au prorata du nombre de clients.

> **Dotations afférentes aux ouvrages concédés :** l'article 36 de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières a supprimé, à compter du 1er janvier 2005, nonobstant les éventuelles clauses contraires des contrats de concession de distribution publique d'électricité, l'obligation financière liée au renouvellement des biens au-delà du terme normal de la concession.
En revanche EDF reste tenue, en vertu du contrat de concession, de pratiquer un amortissement du financement de l'ensemble des biens concédés.
Ces obligations contractuelles du concessionnaire donnent lieu à la comptabilisation des charges suivantes :

• **Un amortissement industriel**, calculé sur la valeur historique des biens, et étalé sur leur durée de vie.
Il couvre, d'une part, l'amortissement des financements du concédant, d'autre part celui des financements du concessionnaire.

• **Une provision pour renouvellement**, assise sur la différence entre la valeur de remplacement et la valeur historique des biens et constituée pour les seuls biens renouvelables avant le terme de la concession.
Pour les biens renouvelables avant le terme de la concession, le niveau global de charges (c'est-à-dire la somme des dotations aux amortissements industriels et des dotations aux provisions pour renouvellement) reste le même que précédemment.

Redevance de concession

La redevance annuelle de concession a pour objet de faire financer par les usagers au travers des recettes d'exploitation, et non par l'impôt :

> les frais entraînés pour l'autorité concédante, par l'exercice du pouvoir concédant. C'est le terme R1 de cette redevance, dit de "fonctionnement". Elle couvre notamment les dépenses relatives au contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, aux conseils donnés aux usagers pour l'utilisation rationnelle de l'électricité, aux règlements des litiges entre les usagers et le concessionnaire.

> une partie des dépenses effectuées par l'autorité concédante au bénéfice du réseau concédé. C'est le terme R2, dit "d'investissement" qui représente chaque année N une fraction de la différence (si elle est positive) entre certaines dépenses d'investissement effectuées et certaines recettes perçues par l'autorité concédante durant l'année N-2.

Montants des termes R1 et R2 dus pour l'exercice 2006

	2006 (en €)
R1	332 140
R2	1 701 077

Ces dotations sont déterminées pour les ouvrages de la concession.

- Redevance de concession : ce sont les termes R1 et R2 de la redevance de concession qui vous a été payée au titre de l'exercice 2006.

- Contribution à l'équilibre : part qu'il serait nécessaire d'affecter à la concession pour équilibrer ses produits et ses charges pour un niveau de tarif couvrant l'ensemble des charges des concessions au niveau national.

Autres flux financiers

Les flux financiers relatifs à la concession relèvent de l'article 4 et de l'article 8 du contrat de concession.

Ils se décomposent en :

> redevance de concession,

> redevance communale d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution, la perception étant faite par

> contribution annuelle aux financements de travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages de la concession (voir partie « travaux »).

Montants versés

	2006 (en €)
Redevance de concession	2 033 217
Redevance communale d'occupation du domaine public	100 677

• Les paramètres qui interviennent dans leur calcul sont les suivants :

Pour R1

Paramètre	Urbaine	Rurale	Total
Populations concession	240 858	100 300	341 158
Population départementale desservie par EDF	243 840	100 300	344 140
Longueurs de réseau	3 655	4 989	8 644
Durée de la concession	30		
Indice ingénierie connu à fin 2006	719,5		
Indice Ingénierie origine	596,9		

• Pour le calcul de R1, le caractère urbain ou rural des communes est déterminé au sens INSEE : commune de plus de 2000 habitants ou communes faisant partie d'un ensemble urbain de plus de 5000 habitants

Pour R2

Paramètre	2006 (en €)
Terme A : travaux d'investissement aidés	-
Terme B : travaux d'investissement non aidés	2 454 649
Terme E : travaux d'investissement sur réseau EP	4 299 614
Terme T : montant des taxes perçues sur les communes rurales de la concession	-
D : durée de la concession	30
Pc : population concession	341 158
Pd : population départementale desservie par EDF	344 140

Autres contributions financières

A côté des flux financiers propres à la concession, et des apports pour les actions à dimension sociale, environnementale et culturelle, EDF apporte à travers la fiscalité, d'autres contributions financières à la vie du territoire de la concession.

Etat de ces contributions

	2006 (en €)
Taxe municipale reversée	1 723 561
Taxe départementale	4 039 053
Taxe professionnelle (part distributeur, centre Savoie)	2 529 684

Coordonnées de vos interlocuteurs

Pierre WOLF
Directeur

Tél./fax : 04 79 75 70 04 / 04 79 75 72 80

Robert AGUETTAZ
Responsable collectivités locales

Tél./fax : 04 79 75 72 76 / 04 79 75 72 80

Valérie GUINCHARD-TONNERRE
Suivi de la relation contractuelle avec le concédant
EDF Réseau Distribution Rhône-Alpes Bourgogne

Tél./fax : 04 26 29 88 81 / 04 26 29 88 99

EDF Gaz de France Distribution Savoie

4, boulevard Gambetta
73018 Chambéry Cedex

Pamplemousse 04 78 83 95 01 - Crédit Photos : Médiathèque EDF, ImageSource, Canal Photos